

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Nice, le septembre 2017

Ecotank

Z.I. de l'Argile

Voie C, lot 35

06 084 Mouans-Sartoux

Objet : Visite d'inspection du 12/09/2017 – Ecotank – ZI de l'Argile, voie C, lot 35 à Mouans-Sartoux (06)

Pj : Rapport de l'inspection référencé Nice-Sub05/KV/2017.079

Monsieur,

Le 12 septembre 2017, j'ai procédé à une visite d'inspection au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement. Cette inspection concernait le site visé en objet.

J'ai établi un rapport de ces contrôles qui est destiné à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, autorité investie du pouvoir de décision en matière de droits, obligations et poursuites administratives des exploitants d'installations classées sises sur son département.

Pour le respect de vos droits, je vous adresse la copie du rapport de cette inspection, comme prévu par l'article L514-5 du code de l'environnement.

Vos observations éventuelles au sujet de ce rapport et des propositions doivent être adressées à :

PREFET DES ALPES MARITIMES
à l'attention de Monsieur le Secrétaire Général
147 boulevard du Mercantour - 06200 NICE cedex

Sous 8 jours à compter de votre réception de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée